

# RESTRUCTURATIONS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Principales mesures 2017



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Les armées</b>	<b>4</b>
<b>Les organismes interarmées et les soutiens</b>	<b>8</b>
<b>La Direction générale de l'armement (DGA)</b>	<b>12</b>
<b>Le Secrétariat général pour l'administration (SGA)</b>	<b>13</b>

## UN EFFORT SANS PRÉCÉDENT ET DES PRIORITÉS

La **décision ministérielle annuelle relative aux restructurations de la défense**, signée par le ministre de la Défense, a officialisé pour l'année 2017 les organismes du ministère qui doivent faire l'objet d'adaptations et de réorganisations. Cette nouvelle décision intervient après l'annonce par le Président de la République de l'annulation des déflations prévues jusqu'en 2019.

**Annonce du Président de la République, le 16 novembre 2015, devant le Congrès :** « Quant à nos armées qui sont de plus en plus sollicitées par les opérations extérieures que nous allons poursuivre, par la sécurité de nos compatriotes qui est demandée, j'ai donc là encore décidé qu'il n'y aurait aucune diminution d'effectifs dans la défense jusqu'en 2019. Et cette réorganisation de nos armées se fera au bénéfice des unités opérationnelles, de la cyberdéfense et du renseignement. »

L'engagement actuel des armées vise à **assurer la sécurité des Français face à une menace exceptionnelle**. Pour donner les moyens aux armées de répondre à toutes les missions, **un effort sans précédent a été consenti sur les effectifs** (+ 28 750 par rapport à la trajectoire initiale de la Loi de programmation militaire [LPM]). En 2017, pour la deuxième année consécutive, le ministère verra ses effectifs totaux augmenter, avec un **solde positif net de 400 emplois civils et militaires**. En 2016, les effectifs avaient déjà été augmentés de 2 300 emplois civils et militaires. Cette décision vise à soutenir l'engagement des armées sur le territoire national et les théâtres extérieurs dans la durée.

Les missions opérationnelles, le renseignement, la cyberdéfense et la protection sont les principaux bénéficiaires de cet effort.

## POURSUITE DES PLANS DE TRANSFORMATION

L'inflexion majeure en matière d'effectifs se conjugue avec la **nécessité de réorganisation du ministère**. Les plans de transformation des armées, directions et services se poursuivent, car ils sont indispensables pour rejoindre le modèle cible et assurer le déploiement d'effectifs supplémentaires vers les priorités fixées. La décision ministérielle se traduit donc par des créations, des densifications, des dissolutions, des réorganisations ou des transferts géographiques. **Ces mesures permettent l'adaptation permanente de l'outil de défense aux défis actuels et futurs.**

## UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT POUR CHAQUE DÉCISION

Pour chaque décision, un dispositif d'accompagnement spécifique est élaboré. Un Plan d'accompagnement du personnel (PAR) est adossé aux mesures de réorganisation du ministère et permet d'accompagner de manière individualisée le personnel civil et militaire. Il bénéficie d'un réseau d'acteurs locaux et nationaux s'articulant autour de mesures sociales et professionnelles : aides à la mobilité, à la reconversion, au départ, au reclassement dans un autre organisme ou ministère, et aides au logement et à la mobilité du conjoint. **En 2016, près de 169 millions d'euros ont été consacrés à l'accompagnement du personnel concerné par les restructurations (civils et militaires).**

La loi du 18 décembre 2013 prévoit la mise en place d'un **accompagnement économique adapté à la situation spécifique de chacun des territoires**. Pour 2017, en l'absence de dissolutions ou transferts de grandes unités, aucun Contrat de redynamisation de site (CRSD) n'apparaît nécessaire. De même, aucun dispositif fiscal particulier prévu pour les régions touchées par une restructuration d'ampleur ne sera mis en œuvre. Le dispositif de **prêts participatifs au bénéfice des PME déjà implantées** ou ayant le projet de s'implanter dans le périmètre d'un site restructuré continue de fonctionner.

## COMMENT ONT ÉTÉ DÉCIDÉES CES MESURES ?

Manœuvre essentielle et complexe, les **adaptations structurelles du ministère n'ont qu'une seule finalité : protéger au mieux la France et les Français**, aujourd'hui et demain.

Cet enjeu a marqué les décisions prises par le ministre de la Défense pour les restructurations de l'année 2017, tout comme celles des années précédentes. Elles sont pensées et conçues en cohérence avec les projets définis par les trois armées et les six directions et services rattachés au chef d'état-major des armées. Chacun d'eux s'inscrit dans le plan d'ensemble du projet « CAP2020 ».

Ces décisions intègrent également les projets des autres directions et services du ministère, dans les périmètres de la Direction générale de l'armement (DGA) et du Secrétariat général pour l'administration (SGA), ainsi que dans celui de la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD).

L'aménagement du territoire demeure un sujet d'importance. Les restructurations seront effectuées en apportant une attention particulière à la situation de l'ensemble du personnel de la défense et de leur famille, ainsi qu'à celle des territoires et du tissu local économique et social.

Les mesures arrêtées pour 2017 n'impliquent toutefois pas de dissolution d'unité majeure. Il s'agit essentiellement de renforcement des domaines prioritaires et d'adaptations organisationnelles et capacitaires pour permettre ce renforcement (cyberdéfense, renseignement, opérations, protection).

## Les principales mesures pour l'année 2017

# LES ARMÉES

### L'État-major des armées

L'arrêt des déflations va permettre à l'État-major des armées de maintenir son effort d'adaptation au nouveau contexte stratégique en renforçant ses capacités de commandement opérationnel et de cyber, en poursuivant l'optimisation de la gouvernance des soutiens interarmées et en conférant aux différentes entités interarmées une résilience accrue.

#### • Capacités de commandement opérationnel

L'état-major du commandement des opérations spéciales sera renforcé en 2017. Les états-majors interarmées des zones de défense et de sécurité en Île-de-France et à Marseille le seront également afin de faire face à l'accroissement des besoins opérationnels et de prendre en compte la création de la nouvelle zone de défense et de sécurité Sud.

#### • Capacités dans le domaine cyber

La cyberdéfense, domaine prioritaire, va poursuivre sa montée en puissance, tant au sein des armées qu'au niveau central. Le Centre d'analyse en lutte informatique défensive (CALID) sera renforcé, tout comme le commandement opérationnel de la cyber, y compris dans sa composante réserve.

## L'armée de terre

Les mesures de réorganisation 2017 s'inscrivent dans la continuité des décisions prises en 2016 : elles visent à poursuivre la mise en œuvre du modèle de l'armée de terre « Au contact » et la remontée en puissance de la Force opérationnelle terrestre (FOT) de 66 000 à 77 000 militaires, en cohérence avec l'effort sans précédent consenti pour les effectifs de la défense.

- **Poursuite de la montée en puissance de régiments :**

- 13<sup>e</sup> demi-brigade de Légion étrangère à La Cavalerie : création de trois compagnies d'infanterie, d'une compagnie d'appui et renforcement de la compagnie de commandement et de logistique ;
- 5<sup>e</sup> régiment de dragons à Mailly-le-Camp : création de deux escadrons de chars Leclerc, d'un escadron de reconnaissance et d'intervention et d'une compagnie de combat Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI).

- **Réorganisation du maintien en condition opérationnelle terrestre (MCO-terre)** en deux niveaux de soutien, industriel et opérationnel, mieux scindés et complémentaires :

- renforcement en effectifs des régiments du matériel en vue d'assurer le soutien des nouvelles unités élémentaires créées sur la période 2015-2016 ;
- réorganisation du dispositif des bases de soutien du matériel.

- **Renforcement des moyens d'appui au commandement du Corps de réaction rapide-France (CRR-FR) à Lille.**

- **Densification des capacités cyber et renseignement.**

- **Création de structures d'assistance militaire opérationnelle** au sein des états-majors de la 1<sup>re</sup> division de Besançon et de la 3<sup>e</sup> division de Marseille.

- **Adaptations capacitaires pour certaines formations du train** (dissolution de pelotons de régulation renseignement et des pelotons de régulation gestion : le 503<sup>e</sup> régiment du train à Nîmes, le 511<sup>e</sup> régiment du train à Auxonne et le 516<sup>e</sup> régiment du train à Écrouves).

- **Début du transfert de l'État-major spécialisé pour l'outre-mer et l'étranger (EMSOME)** de Rueil-Malmaison vers Paris (période 2017-2018).

- **Ouverture d'un quatrième centre du Service militaire volontaire (SMV)** à Châlons-en-Champagne à compter de janvier 2017 ; l'objectif, pour l'ensemble des centres, reste la formation et l'insertion professionnelle de 1 000 stagiaires durant la phase d'expérimentation.

Sur la fin de la LPM, l'armée de terre finalisera le déploiement de son modèle « Au contact », tout en densifiant ses capacités opérationnelles et en poursuivant la réorganisation du maintien en condition opérationnelle terrestre.

## Marine nationale

Les mesures de réorganisation 2017 poursuivent la mise en œuvre du plan stratégique de transformation « Horizon Marine 2025 » et renforcent les forces opérationnelles et les fonctions de renseignement, de protection et de cybersécurité, conformément aux décisions prises par le Président de la République à la suite des attentats de 2015.

- **Des équipages sont créés afin de permettre l'armement**, la conduite des essais et la montée en puissance opérationnelle en vue de l'admission au service actif des nouveaux bâtiments :
  - un second équipage pour les bâtiments multimissions *Champlain* et *Francis Garnier* (destinés respectivement à La Réunion et Martinique) ;
  - le second équipage du navire logistique polaire *Astrolabe* (La Réunion) ;
  - le premier équipage du deuxième bâtiment de soutien et d'assistance hauturier (Brest).
- **Les autres créations de postes bénéficieront principalement aux domaines prioritaires :**
  - poursuite du renforcement des unités de protection à Brest, Toulon et Cherbourg ;
  - renforcement des unités agissant pour la défense maritime du territoire ou contribuant au renseignement nécessaire à celle-ci, à Brest, Lorient, Toulon et Cherbourg ;
  - création d'un peloton de surveillance maritime et portuaire (gendarmes maritimes) à Dunkerque-Calais ;
  - renforcement des centres opérationnels de la marine à Brest, Toulon, Cherbourg et Paris ;
  - renforcement d'unités contribuant à la résilience des forces à Brest, Lorient, Toulon et Cherbourg ;
  - renforcement des effectifs dédiés à la cybersécurité à Brest, Toulon, Cherbourg et Paris ;
  - renforcement de l'accompagnement assuré au profit des contrats d'exportation à Toulon et Paris ;
  - renforcement de l'équipe dédiée à la mise en place du logiciel « Source Solde » à Tours.
- **Parallèlement, des équipages seront dissous en attendant leur réaffectation à de nouveaux bâtiments**, conformément au processus de retrait du service actif de certains bâtiments et du renouvellement de la flotte (« Horizon Marine 2025 ») :
  - de la frégate *Montcalm* (Toulon) ;
  - du bâtiment amphibie de transport léger *Dumont d'Urville* (Fort-de-France) ;
  - des patrouilleurs *La Capricieuse* et *La Gracieuse* (Guyane) (remplacement annoncé en 2016) ;
  - du sous-marin nucléaire d'attaque *Rubis* – équipage rouge.

Enfin, la marine poursuit son plan de rationalisation de l'environnement de la flotte par des réductions de postes, notamment au sein des fonctions formation, maintien en condition opérationnelle et chaîne logistique.

En 2018 et 2019, la marine poursuivra sa manœuvre de transformation, finalisant d'une part ses efforts d'optimisation et poursuivant d'autre part sa remontée progressive en puissance dans les fonctions prioritaires, en particulier pour la défense maritime du territoire, la sécurité-protection de ses emprises, la réactivité et la résilience opérationnelle.

## Armée de l'air

Poursuivant la transformation définie dans le plan *Unis pour « Faire Face »*, l'armée de l'air renforce ses capacités d'intervention, de sécurité-protection, de renseignement, de commandement et de cyberdéfense, tout en modernisant et en rationalisant ses capacités de combat. Les mesures de la période 2016-2019 sont centrées sur la mise en place de pôles de spécialisation dans une logique de concentration des moyens.

En 2017, les mesures mises en œuvre par l'armée de l'air sont :

- **La poursuite de la réorganisation des commandos parachutistes de l'air :**

- la création d'un commando spécialisé issu du transfert du commando parachutiste de l'air n° 30 de la base aérienne 106 de Bordeaux-Mérignac vers la base aérienne 123 d'Orléans ;
- le transfert de personnels issus du commando parachutiste de l'air n° 30 de la base aérienne 106 de Bordeaux-Mérignac vers la base aérienne 115 d'Orange, au sein du commando de force protection et vers la base aérienne 120 de Cazaux.

- **La montée en puissance de nouvelles flottes :**

- transfert de l'escadron de chasse 2/4 La Fayette de la base aérienne 125 d'Istres vers la base aérienne 113 de Saint-Dizier, en vue de sa transition sur Rafale ;
- préparation de l'arrivée de l'A330 MRTT sur la base aérienne 125 d'Istres ;
- montée en puissance de la flotte C130J sur la base aérienne 123 d'Orléans ;
- montée en puissance de la capacité Reaper sur la base aérienne 709 de Cognac.

- **La rationalisation de l'implantation des flottes avec le transfert de la flotte Puma** de la base aérienne 120 de Cazaux vers la base aérienne 126 de Venteseri-Solenzara ;

- **La montée en puissance du centre de simulation Rafale de Mont-de-Marsan ;**

- **Le renforcement des capacités** dans les domaines de la protection, du renseignement, de la cyberdéfense, du commandement et de la conduite des opérations aériennes, de l'accompagnement des forces (systèmes d'information et de communication, infrastructures de déploiement) et des forces spéciales ;

- **La déflation d'effectifs** liée notamment à la décroissance de la flotte C160 et à l'optimisation des états-majors (commandement des forces aériennes, SIMMAD, direction des ressources humaines, centre d'expertise aérienne militaire).

Sur la période 2018-2019, l'armée de l'air poursuivra la spécialisation engagée par pôle et conduira les mesures adaptées à l'évolution de ses capacités.

## LES ORGANISMES INTERARMÉES ET LES SOUTIENS

### Service de santé des armées (SSA)

Le Service de santé des armées poursuit sa transformation, conformément au modèle « SSA 2020 ». Du fait de l'atténuation des mesures de déflation d'effectifs dont bénéficie le SSA, l'année 2017 permettra de consolider la médecine des forces et la capacité de conception et de commandement dans le domaine de la sécurité-protection.

Les manœuvres de rationalisation des Hôpitaux d'instruction des armées (HIA) hors plate-forme et de concentration des écoles de formation sur le site de Bron se poursuivront. Cette rationalisation des HIA contribuera ainsi directement au redéploiement des effectifs au profit des domaines prioritaires.

La médecine des forces adaptera son organisation en créant les nouveaux Centres médicaux des armées de nouvelle génération (CMA NG) par fusion de centres existants. Attaché à garder le lien essentiel avec les forces, le SSA réduit ainsi le nombre de ses formations administratives, sans fermeture d'antennes médicales ni suppression importante de postes.

La direction régionale de Lyon sera dissoute, mais les effectifs dégagés seront essentiellement redéployés au sein du nouveau CMA NG de Lyon.

La chaîne « offre de soins et expertise » poursuivra sa profonde réorganisation en marquant son effort sur l'adaptation des HIA au modèle cible, avec réduction de postes sur les hôpitaux hors plate-forme, tout en gardant une cohérence opérationnelle globale du modèle et une capacité de soins et d'expertise au profit des forces. La manœuvre de prise en compte cohérente des besoins des armées et des territoires de santé se poursuit.

### Service du commissariat des armées (SCA)

Dans le cadre des annonces présidentielles, le SCA a bénéficié d'une atténuation de déflation et il contribuera pleinement en 2017 au redéploiement des effectifs au profit des unités opérationnelles, du renseignement et de la cyberdéfense.

De fait, le SCA - dont l'implantation reste intimement liée à celle des forces - réduira ses effectifs tout en préservant le soutien de proximité dont il a la charge. La densification de certains sites et la consolidation des capacités internes de sécurité-protection nécessitent également un redéploiement des ressources du service entre ses établissements.

Conformément au projet « SCA 21 », le service poursuit donc son objectif de rationalisation de l'administration générale et du soutien commun par application d'une logique de « bout en bout », favorisant une meilleure performance économique dans un contexte très évolutif, notamment en regard des besoins nouveaux tels que l'expérimentation du Service militaire volontaire (SMV) ou le soutien de l'opération Sentinelle.

À ceci s'ajoute le développement de l'approche capacitaire du service en regard du contrat opérationnel qui lui est fixé par l'État-major des armées. L'expérimentation de modules SCA, en cours pour l'opération Barkhane, pose les bases de cette évolution indispensable à l'amélioration de la qualité du soutien en opération, tant en termes de nature de prestations que d'adaptabilité et de réactivité aux contextes et événements.

Outre la redistribution des ressources humaines entre les groupements de soutien de base de défense, notamment des fonctions habillement, gestion base vie et restauration, le SCA poursuivra ses chantiers de rationalisation, en particulier dans le domaine logistique (modèle de régie rationalisée optimisée). Annoncées en 2015, la dissolution, sur trois ans, de l'établissement de logistique du commissariat de Portes-lès-Valence et la réorganisation de l'établissement de logistique du commissariat de Mourmelon se poursuivront.

Enfin, le service du commissariat poursuit son processus de rééquilibrage personnel civil/personnel militaire sur les postes de cadres (catégorie A) et de techniciens (catégorie B).

Sur la fin de la LPM, le SCA finalisera la professionnalisation de ses filières et la montée en puissance de sa division exploitation à Rambouillet, tout en contribuant, par une rationalisation continue de ses effectifs, à la manœuvre globale de redéploiement au profit des priorités présidentielles.



## Direction du renseignement militaire (DRM)

Dans le cadre du plan stratégique 2020, la DRM revoit son organisation pour répondre encore plus efficacement aux demandes des autorités, tout en renforçant son appui aux forces projetées.

La DRM bénéficiera entre 2017 et 2019 de 323 postes supplémentaires, dont 135 en 2017.

Les cinq principaux domaines bénéficiaires de cette augmentation d'effectifs seront la géomatique, le cyber, le contre-terrorisme, la recherche humaine et le renseignement d'origine image. À cet effet, trois organismes extérieurs poursuivront leur montée en puissance à Paris et à Creil : le CI3RH (Centre interarmées de recherche et de recueil du renseignement humain), le CRAC (Centre de recherche et d'analyse cyberdéfense) et le CRGI (Centre de renseignement géospatial interarmées).

Parallèlement, la téléopération d'une partie des systèmes d'interception des Détachements avancés des transmissions (DAT) permettra un redéploiement en 2017 d'une dizaine de postes, principalement au profit du Centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques (CFEEE) de Creil.

En outre, un effort particulier sera porté dans le domaine des systèmes d'information et de communication pour accélérer les processus d'analyse et de décision.

À l'horizon 2019, le Centre de formation interarmées du renseignement (CFIAR) rejoindra le site de Creil, afin de rapprocher au maximum les emprises DRM et de faciliter la gestion de l'information.

## Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI)

L'année 2017 marquera l'aboutissement de DIRISIX, projet de transformation de la DIRISI permettant d'optimiser son efficacité tout en répondant aux impératifs de déflation. Au-delà de cette étape, le projet QUARTZ se poursuit ; il a pour vocation de moderniser le fonctionnement d'ensemble du ministère et d'accompagner les réorganisations des armées, directions et services en s'appuyant sur les technologies de l'information et des communications.

La DIRISI va poursuivre les mesures d'optimisation et de réorganisation de ses centres nationaux, notamment en rééquilibrant les effectifs des Centres nationaux de mise en œuvre des systèmes d'information (CNMO-SI) à la suite de la fermeture de celui de Brétigny-sur-Orge. Le CNMO-SI de Châteaudun est confirmé dans ses missions actuelles et voit donc ses effectifs maintenus. Quant au Centre de développement des applications de la défense (CDAD) de Châteaudun, il sera fermé et ses effectifs seront transférés vers les quatre autres centres de développement.

Par ailleurs, la DIRISI continuera à adapter ses structures aux nouveaux besoins des armées, directions et services : la poursuite du transfert du CIRISI de Châlons-Chanzy vers Mourmelon et la densification de ses structures de soutien de proximité et à distance dans le cadre de la Force opérationnelle terrestre, du Service militaire volontaire et de la manœuvre « Au contact » (armée de terre) en seront les mesures les plus marquantes.

Enfin, dans le cadre du renforcement de la sécurité, la DIRISI endossera un rôle plus important encore dans la mise en œuvre et le soutien des systèmes informatiques de sûreté au profit de la fonction « sécurité-protection » du ministère et renforcera sa capacité en matière de cybersécurité, tout en réorganisant sa chaîne éponyme.

Les outils et les infrastructures étant modernisés, la fin de la LPM sera marquée par des manœuvres RH permettant d'adapter le soutien aux besoins du ministère tout en optimisant au mieux ses structures.

## Service des essences des armées (SEA)

Le projet du SEA vise à assurer le soutien des forces armées en métropole, tout en répondant aux objectifs de son contrat opérationnel de projection. Il repose essentiellement sur une réorganisation territoriale : création de complexes, réduction du nombre de dépôts pétroliers et réorganisation de la maintenance pétrolière.

Ce plan de transformation correspond à celui déjà présenté à l'occasion des restructurations 2015 et couvrant l'ensemble de la période de l'actuelle loi de programmation militaire.

La mise en œuvre de ce projet se poursuivra en 2017, notamment par la fin de la dissolution du Dépôt essences air (DEA) de Creil, la fin de la restructuration du Centre de ravitaillement des essences (CRE) de Sarrebourg et le début de la transformation en annexes du DEA de Salon-de-Provence et du Dépôt essences de l'aéronautique navale (DEAN) de Hyères qui sont rattachés respectivement au DEA d'Istres et au dépôt marine (DEMa) de Toulon.

Compte tenu du contexte opérationnel, le SEA bénéficie d'un allègement des déflations pour le personnel militaire afin d'améliorer ses capacités de projection et d'assurer le soutien des éléments du commandement des opérations spéciales. Cette manœuvre de densification bénéficiera principalement à la Direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées de Nancy, ainsi qu'à la base pétrolière interarmées de Chalon-sur-Saône.

Sur la période 2018-2019, les principales mesures de restructuration du SEA évolueront ainsi sur les sites concernés :

- la fermeture du DEALAT de Dax et l'externalisation du soutien des unités de l'ALAT de ce site, prévues en 2018, sont annulées. Le dépôt connaîtra une restructuration de son effectif ;
- la fermeture du CRE de Bouy, prévue en 2019, est annulée. Le dépôt connaîtra une restructuration de son effectif ;
- les fermetures du DEA de Tours et du CRE de Tours-Monnaie, prévues initialement en 2019 et annoncées dans la décision ministérielle 2015, sont reportées en raison du maintien en activité de la base aérienne de Tours au-delà de cette date.

## Service interarmées des munitions (SIMu)

La mise en œuvre du projet de service « SIMu 2019 » se poursuivra en 2017. Il vise à consolider l'adaptation du SIMu au nouveau contexte stratégique et aux fortes sollicitations opérationnelles.

En 2017, le SIMu entamera la fermeture du dépôt de munitions de Salbris qui s'achèvera en 2018. Par ailleurs, la fusion des échelons de direction des Établissements principaux des munitions (EPMu), permettant de passer de sept EPMu à quatre EPMu, se poursuivra. Enfin, du fait de l'allègement des déflations, une douzaine d'établissements bénéficiera d'une manœuvre de redéploiement d'effectifs, notamment pour le renforcement de la sécurité-protection des sites.

Sur la fin de la LPM, ce projet se traduira par les mesures suivantes :

- fermetures de dépôts (Salbris, Neubourg) ;
- report de la fermeture du dépôt de Fontvieille (en attente fin de rénovation et de construction des magasins de munitions de l'EPMu de Miramas) ;
- réorganisation après fusion des échelons de direction d'EPMu ;
- transfert des éléments déconcentrés relevant de l'échelon central (Salbris) vers Bourges ;
- redéploiement d'effectifs vers les dépôts pérennes afin de répondre au contrat opérationnel exigeant.

## Forces de souveraineté

En 2017, les forces de souveraineté poursuivront leur réorganisation par un effort de déflation dans les soutiens. Les groupements de soutien des bases de défense du SCA et les détachements de la DIRISI porteront l'essentiel de cet effort.

Cette manœuvre permettra de redéployer quelques effectifs au profit de la résilience des forces et des structures de commandement, mais aussi au bénéfice des soutiens spécialisés (munitions et maintien en condition opérationnelle).

## Forces de présence

En 2017, les forces de présence rallieront le dispositif visé avec trois bases opérationnelles avancées (Djibouti, Côte d'Ivoire et Émirats Arabes Unis) et deux pôles opérationnels de coopération (Gabon et Sénégal), tout en consolidant leur organisation fonctionnelle.

Bénéficiant de l'optimisation des soutiens au sein des forces de souveraineté mais aussi sur le périmètre des forces de présence (SCA et DIRISI), le redéploiement de postes permettra des adaptations au profit des capacités de commandement et d'anticipation, de l'aéromobilité et du soutien spécifique (maintien en condition opérationnelle). Cet effort ciblé sera fait en Côte d'Ivoire et dans une moindre mesure à Djibouti.

Aux Émirats Arabes Unis, le 5<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, créé en juin 2016, poursuivra sa montée en puissance pour s'approprier un environnement nouveau et développer les synergies avec les forces du pays hôte.

## Direction générale de l'armement (DGA)

La LPM maintient l'ensemble des missions de la DGA et des programmes d'armement, sans abandon de capacité, et prévoit d'en lancer vingt nouveaux. De ce fait, l'évolution de la DGA se traduit principalement dans l'organisation du travail avec, en particulier, un recours généralisé aux méthodes, pratiques et outils du domaine de l'ingénierie système. La DGA procède régulièrement à l'analyse détaillée de l'ensemble de ses métiers et de ses activités, pour en examiner l'évolution et les alléger partout où cela apparaît possible au regard des exigences de continuité des missions et de maîtrise des risques.

Ces travaux dictent les recrutements à effectuer pour disposer des compétences nécessaires à sa transformation tout en respectant sa trajectoire. Avec les orientations retenues au titre de la LPM et de son actualisation, les choix de recrutement conduiront à poursuivre l'accroissement de la proportion d'agents de niveau 1 pour la porter progressivement à 56 % en fin de période. Les départs sont répartis sur l'ensemble des métiers et des établissements qui sont tous concernés par les évolutions d'organisation et de modes de fonctionnement qu'il s'agit d'opérer.

La prise en compte des orientations décidées par le Gouvernement en réponse à la situation sécuritaire conduit à des allègements de déflation au sein de la DGA dans les métiers contribuant à l'effort en matière de sécurité et de cyberdéfense.

L'année 2017 verra la création d'un métier unique de soutien pour le fonctionnement général visant à offrir des opportunités de postes à responsabilité élargie, des parcours professionnels plus riches et la réappréciation du fonctionnement global du système de management qualité interne et du contrôle interne.

## Secrétariat général pour l'administration (SGA)

Le SGA poursuivra en 2017 le renforcement de son autorité fonctionnelle dans les domaines des finances et des ressources humaines.

S'agissant des ressources humaines, l'optimisation et la rationalisation des réseaux de l'agence de reconversion de la défense et de l'action sociale sont engagées. Le projet de service « SID 2020 » est mis en œuvre par le Service d'infrastructure de la défense qui conduit la manœuvre visant à adapter son dispositif aux évolutions des armées et à apporter la meilleure réponse possible aux besoins inscrits au contrat opérationnel.

Dans tous les domaines du soutien, notamment de l'administration centrale, le SGA accroît ses efforts et son rôle d'impulsion en matière de simplification et d'optimisation des processus, dans la perspective d'améliorer l'efficacité de l'outil de défense, la performance du ministère et la qualité du service rendu.

Les atténuations de déflation ressortant des décisions gouvernementales sont orientées, pour le périmètre du SGA, vers le renforcement des opérations de protection des sites et du soutien opérationnel au bénéfice des armées, directions et service.

Dans le cadre de ces axes stratégiques, le SGA déploiera sa feuille de route mise à jour « 2017-2019 », s'inscrivant dans un contexte de transformation du ministère, de réforme et de modernisation liées au Livre blanc et à l'actualisation de la Loi de programmation militaire (LPM).

## Direction des ressources humaines du ministère de la Défense (DRH-MD)

Les mesures de réorganisation 2017 s'inscrivent dans la continuité du plan stratégique de la fonction ressources humaines. Elles poursuivent l'effort continu de rationalisation et d'amélioration de la performance, avec le souci de l'optimisation du service rendu à l'administré.

À ce titre :

- l'Agence de reconversion de la défense (ARD) poursuivra l'optimisation de son réseau en opérant des regroupements administratifs d'antennes sans suppression de postes et le développement de son offre de service, en particulier en matière d'entrepreneuriat et d'accompagnement des blessés ;
- le Service de l'accompagnement professionnel et des pensions (SA2P) procédera à une réorganisation territoriale du réseau de l'action sociale dans le cadre du Programme ministériel de modernisation et de simplification (PMMS). Cette mesure, mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, a pour objectif d'adapter ce réseau au format des armées et à l'organisation générale du ministère tout en le simplifiant et en optimisant le service rendu au plus près des ressortissants. À cet effet, les Échelons sociaux d'encadrement (ESE) et les Échelons sociaux d'encadrement et de délivrance des prestations sociales (ESEP) verront leurs missions transférées vers des Centres territoriaux d'action sociale (CTAS). Ces derniers se substitueront aux Pôles ministériels d'action sociale (PMAS).

## Service d'infrastructure de la défense (SID)

Pour la période 2016-2019, le projet « SID 2020 » poursuit son déroulement avec la mise en œuvre des mesures majeures répondant aux trois axes stratégiques définis :

- le recentrage sur les domaines stratégiques pour le ministère de la Défense ;
- le renforcement de la relation avec les bénéficiaires ;
- la simplification du fonctionnement et l'amélioration de l'efficacité du SID.

L'ensemble de ces mesures vise en particulier à apporter en permanence la meilleure réponse possible aux besoins générés par le contrat opérationnel, au travers du soutien au stationnement des forces déployées sur les théâtres d'opérations extérieures et en missions intérieures, d'une part, et du concours apporté au maintien de la posture opérationnelle des armées et services, sur les bases aériennes et d'aéronautique navale, dans les ports ou encore au profit de la DIRISI et de la DGA, d'autre part.

Après la phase de préfiguration, l'année 2017 verra le dispositif des « ESID référents » (Établissements du SID) continuer sa montée en puissance, en vue de l'amélioration du service rendu par une généralisation et une optimisation des réponses « infrastructure » apportées dans chaque domaine.

Le renforcement de la connaissance du patrimoine, en particulier sur les infrastructures de milieu, l'élaboration des schémas directeurs de maintien en condition, la poursuite de la montée en puissance des fonctions « énergie » et « défense-sécurité », sont parmi les autres mesures majeures qui se poursuivront en 2017.

Par ailleurs, le SID adaptera son dispositif, au cas par cas, en fonction des mesures de réorganisation des armées, directions et services. De plus, le SID travaille actuellement à l'optimisation du dispositif des régies, prenant en compte les départs prévisionnels et le maintien des métiers prioritaires.

En particulier, il mettra en œuvre les mesures nécessaires pour répondre aux besoins en matière d'infrastructures adaptées au nouveau modèle de l'armée de terre, au passage de la Force opérationnelle terrestre à 77 000 femmes et hommes, au Service militaire volontaire et à la protection des sites du ministère de la Défense.

## **Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD)**

Après la stabilisation de ses effectifs en 2014, la DPSD poursuit sa remontée en puissance capacitaire entamée en janvier 2015. Le contexte sécuritaire, caractérisé par la gravité et la permanence de la menace, a confirmé cette trajectoire, qui se traduira par des renforts en effectifs complémentaires répartis sur 4 ans.

Ces créations de postes civils et militaires bénéficient à l'ensemble des entités centrales et territoriales de la DPSD, prioritairement dans le cœur de métier.

C'est dans ce schéma que s'inscrit la stratégie de la DPSD, laquelle vise au renforcement de la capacité de réponse opérationnelle.

Elle a également pour objet de tirer les conséquences de la réforme territoriale entrée en vigueur au janvier 2016, à la suite du décret n° 2015-1625 du 10 décembre 2015 relatif à la composition des zones de défense et de sécurité, des régions de gendarmerie et des groupements de gendarmerie départementale.

À ce titre, le rattachement de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées à la zone de défense et de sécurité Sud a pour effet de faire basculer le poste de protection et de sécurité de la défense (PPSD) de Toulouse dans le périmètre de l'actuelle Direction zonale (DZ) Sud et Sud-Est de la DPSD.

